



**PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ
RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE**

**ASSEMBLÉE DU CONSEIL DE LA M.R.C. DE LOTBINIÈRE
TENUE À SAINTE-AGATHE-DE-LOTBINIÈRE
LE 10 JUILLET 2019 À 19 H 30**

SOUS LA PRÉSIDENCE DE : Monsieur Normand Côté, préfet et maire de Saint-Flavien

MUNICIPALITÉS

MAIRES

Dosquet	Yvan Charest
Laurier-Station	Pierrette Trépanier
Leclercville	Marcel Richard
Lotbinière	Jean Bergeron
Notre-Dame-du-Sacré-Coeur-d'Issoudun	Annie Thériault
Saint-Agapit	Yves Gingras
Saint-Antoine-de-Tilly	Christian Richard
Saint-Apollinaire	Bernard Ouellet
Sainte-Agathe-de-Lotbinière	Gilbert Breton
Sainte-Croix	Jacques Gauthier
Saint-Édouard-de-Lotbinière	Denise Poulin
Saint-Flavien	Normand Côté
Saint-Gilles	Robert Samson
Saint-Janvier-de-Joly	Bernard Fortier
Saint-Narcisse-de-Beaurivage	Denis Dion
Saint-Patrice-de-Beaurivage	Nicole Viel Noonan
Saint-Sylvestre	Mario Grenier
Val-Alain	Daniel Turcotte

SECRÉTAIRE :

Stéphane Bergeron

Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 10 juillet 2019

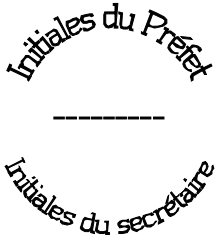
Page - 1 -

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

Ordre du jour

1. Ouverture et présences
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour`
3. **Rencontre avec Madame Lucie Grould, agente de liaison au développement des collectivités – Suivi des sondages en cours et des projets de développement;**
4. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée du conseil du 12 juin 2019;
5. Lecture et adoption du procès-verbal du comité administratif du 26 juin 2019;
6. Affaires courantes
 - a) FDT – Suivi et projets;
 - i. PR7-06 - Leclercville;
 - ii. PR6-19, PR7-07 PR8-03 - Sainte-Agathe-de-Lotbinière;
 - b) FARR – Suivi et projets;
 - i. Appel de projets en cours – Directives;
 - ii. Domaine du radar;
 - c) PAGIEPS;
 - d) Vérificateurs - Facturation de l'exercice 2018 et offre de services professionnels pour l'exercice 2019;
 - e) Diagnostic organisationnel – Suite à donner au rapport d'Alia Conseil;
 - f) Dotation et Ressources humaines;
 - i. PRMHH – Embauches;
 - g) Transport collectif, volet 2 – Aide financière au transport collectif régional;
 - h) Forêt Seigneuriale – Octroi du contrat de réfection des chemins d'accès;
 - i) Plateforme de compostage;
 - i. Dépôt étape 2 au PTMOBC;
 - ii. Mandat étude des odeurs;
 - j) Règlement d'emprunt – Autorisation au ministre des Finances à recevoir et ouvrir les soumissions pour la MRC de Lotbinière;
 - k) CCE – Projet Scol'ère;
 - l) PMSC – Système de communication de masse;
 - m) Démantèlement système de gicleurs – Bureau de la MRC;
 - n) Rapport des comités;
 - i. Rencontre du CSP et présentation du rapport annuel;

7. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC



PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

8. Aménagement du territoire et développement local;
 - a) Conformité au schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) des règlements d'urbanisme municipaux;
 - b) Adoption du document sur la nature des modifications que les municipalités pourront apporter à leur réglementation d'urbanisme suite à l'entrée en vigueur du règlement de modification au SADR numéro 293-2019 (permettre les maisons de tourisme);
 - c) Adoption du règlement de modification au SADR numéro 297-2019 (agrandissement du PU de Saint-Édouard-de-Lotbinière);
9. Correspondance, présentation du résumé;
10. Comptabilité, comptes à payer;
 - a) Présentation des comptes;
 - b) Liste des chèques;
 - c) Liste des engagements;
11. Affaires nouvelles;
 - a) Cannabis;
- 12. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC**
13. Levée de l'assemblée

Initiales du Préfet

Initiales du secrétaire

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

224-07-2019

ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur Denis Dion, appuyé par Monsieur Jean Bergeron et résolu d'adopter l'ordre du jour.

RENCONTRE

AVEC MADAME LUCIE GROULD, AGENTE DE LIAISON AU DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIVITÉS – SUIVI DES SONDAGES EN COURS ET DES PROJETS DE DÉVELOPPEMENT

Madame Lucie Grould fait une brève présentation des trois projets déposés en attente de réponses ainsi que des appels de projets en cours. Ensuite, Mme Grould fait un retour sur le sondage sur le transport qui a été lancé le 17 juin dernier. En date du 10 juillet 2019, on dénombre 997 réponses.

Également, elle présente les premiers résultats des tests de vitesse internet réalisés sur le territoire de la MRC. Les municipalités ont été invitées à partager le lien sur leur site internet et Facebook afin d'obtenir un portrait le plus réaliste possible.

225-07-2019

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL DU 12 JUIN 2019

Il est proposé par Monsieur Robert Samson, appuyé par Monsieur Bernard Fortier et résolu d'adopter le procès-verbal du conseil de la MRC de Lotbinière du 12 juin 2019.

226-07-2019

PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 26 JUIN 2019

Il est proposé par Monsieur Jacques Gauthier, appuyé par Monsieur Mario Grenier et résolu d'adopter le procès-verbal du comité administratif du 26 juin 2019.

227-07-2019

FDT7-06 - PROJET PARC DE L'ÎLE - CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET COMMUNAUTAIRE DE LECLERCVILLE

Attendu la recommandation positive du comité d'évaluation de projet, laquelle stipule :

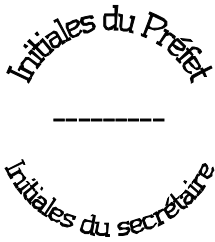
Une demande financière de 6 000 \$ a été déposée pour le dossier cité en titre. Le projet consiste à l'installation d'un abri (gazebo) pour la protection des citoyens et des visiteurs.

Considérant que le projet est en lien avec les orientations de la Planification stratégique de la MRC de Lotbinière 2019-2022 ;

Considérant que le projet répond aux critères de la grille d'analyse du Fonds de développement des territoires volet Pacte rural 2018-2019 ;

Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 10 juillet 2019

Page - 4 -



PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

Il est recommandé de supporter ce projet à la hauteur de 6 000 \$ provenant de FDT7 – 2018-2019 (6 000 \$) à même l'enveloppe du secteur local. Il est conseillé d'octroyer la subvention en 1 seul versement après la réception du rapport final. Toutes les modalités seront inscrites dans le protocole d'entente entre la MRC de Lotbinière et le promoteur.

Attendu la recommandation du comité administratif;

Il est proposé par Monsieur Gilbert Breton, appuyé par Madame Denise Poulin et résolu d'accepter ce projet et de verser la somme de 6 000 \$ à la Corporation de développement économique et communautaire de Leclercville pour le projet FDT7-06 – Projet Parc de l'Île.

228-07-2019

FDT6-19-FDT7-07-FDT8-03 - SÉCURITÉ ET COMMUNICATION AUX CITOYENS 2019 - MUNICIPALITÉ DE SAINTE-AGATHE-DE-LOTBINIÈRE

Attendu la recommandation positive du comité d'évaluation de projet, laquelle stipule :

Une demande financière de 18 000 \$ a été déposée pour le dossier cité en titre. Le projet consiste au changement de 505 adresses sur ton territoire afin d'uniformiser l'attribution des adresses civiques en raison de la répartition aléatoire actuelle des numéros civiques. L'installation de panneaux de type 911 pour tous les immeubles situés hors du périmètre urbain sera réalisée. De plus, un second afficheur pédagogique de vitesse sera installé en plus de l'acquisition d'une enseigne numérique afin d'accroître la visibilité d'information aux citoyens.

Considérant que le projet est en lien avec les orientations de la Planification stratégique de la MRC de Lotbinière 2018-2022 ;

Considérant que le projet répond aux critères de la grille d'analyse du Fonds de développement des territoires volet Pacte rural 2018-2019 ;

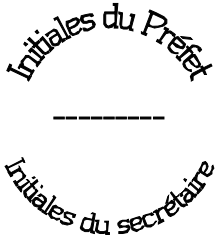
Il est recommandé de supporter ce projet à la hauteur de 18 000 \$ provenant de l'enveloppe FDT6 – 2017-2018 (6 000 \$) et FDT7 – 2018-2019 (6 000 \$) et FDT8 – 2019-2020 (6 000 \$) à même l'enveloppe du secteur local. Il est conseillé d'octroyer la subvention en 1 seul versement après la réception du rapport final. Toutes les modalités seront inscrites dans le protocole d'entente entre la MRC de Lotbinière et le promoteur.

Attendu la recommandation du comité administratif;

Il est proposé par Monsieur Mario Grenier, appuyé par Madame Nicole Viel Noonan et résolu d'accepter ce projet et de verser la somme de 18 000 \$ à la municipalité de Sainte-Agathe-de-Lotbinière pour les projets FDT6-19, FDT7-07 et FDT8-03 – Sécurité et communication aux citoyens.

Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 10 juillet 2019

Page - 5 -



229-07-2019

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER – PROJET DE DÉVELOPPEMENT ET DE MISE EN VALEUR DU MONT SAINTE-MARGUERITE

Attendu que le projet de développement et de mise en valeur du Mont Sainte-Marguerite vise à implanter une luge sur rail-Brandauer et restaurer le bunker historique présent au sommet du mont;

Attendu qu'à travers ce projet la société de développement du Mont Sainte-Marguerite souhaite que ce dernier devienne un pôle d'attractivité touristique pour le territoire de Lotbinière;

Attendu que l'implantation de la luge sur rail produit d'appel unique dans l'est du Canada permettra un rayonnement suprarégional du projet et des retombées économiques importantes;

Attendu que la MRC de Lotbinière a adopté la planification stratégique 2019-2022 basée sur les principes du développement durable;

Attendu que le projet répond à différents objectifs de la planification stratégique de la MRC de Lotbinière :

- Encourager la culture entrepreneuriale et l'innovation;
- Soutenir le développement d'une offre touristique diversifiée;
- Améliorer et diversifier l'offre de services aux citoyens;
- Favoriser un milieu de vie dynamique, attractif et accueillant;
- Préserver et mettre en valeur les caractéristiques du territoire en termes de culture, patrimoine et paysage;
- Promouvoir notre territoire et ses atouts.

Attendu que la société de développement du Mont Sainte-Marguerite sollicite la MRC de Lotbinière à la hauteur de 195 000 \$ pour la réalisation du projet de développement et de mise en valeur du Mont Sainte-Marguerite;

Attendu que lors du dernier forum des maires de la MRC, le 3 mai 2019, les maires ont décidé de soutenir ce projet via le fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) si le projet est recevable;

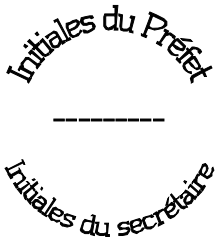
Attendu que la société de développement du Mont Sainte-Marguerite a déposé une demande dans le FARR;

Attendu que la MRC attend la confirmation de recevabilité de ce projet dans le FARR par le Ministère des Affaires municipales;

Il est proposé par Monsieur Denis Dion, appuyé par Monsieur Gilbert Breton et résolu de confirmer l'appui financier de 195 000 \$ de la MRC de Lotbinière au projet de développement et mise en valeur du Mont Sainte-Marguerite conditionnellement à ce que le projet reçoive un avis favorable par le Ministère des Affaires municipales quant au respect du cadre de gestion du FARR de Chaudière-Appalaches 2019-2020, pour l'enveloppe territoriale de la MRC de Lotbinière.

Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 10 juillet 2019

Page - 6 -



PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

230-07-2019

HONORAIRES VÉRIFICATION COMPTABLES POUR 2019

Attendu la proposition reçue de Desaulniers, Gélinas, Lanouette s.e.n.c.r.l. pour les travaux réguliers de l'audit de la MRC ainsi que pour le rapport d'examen concernant les redevances à l'enfouissement pour l'année 2019;

	Audit MRC	Rapport d'examen Redevances Enf.	Coût Total	
2017	17 360 \$	695 \$	18 055 \$	
2018	19 500 \$	715 \$	20 215 \$	12%
2019	21 500 \$	735 \$	22 235 \$	10%

Attendue que pour la deuxième année un ajustement des taux a été nécessaire afin de pallier aux normes d'audits qui sont de plus en plus complexes et aussi aux projets grandissants de la MRC;

Il est proposé par Monsieur Bernard Fortier, appuyé par Monsieur Yvan Charest et résolu d'accepter la proposition telle que présentée pour l'ensemble de vérification comptable et la préparation du rapport financier 2019 à déposer au Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour le montant de base de 22 235 \$.

231-07-2019

MISE EN PLACE D'UN DÉPARTEMENT DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE À LA MRC DE LOTBINIÈRE EN INTÉGRANT LES RESSOURCES DU CLD DE LOTBINIÈRE

Attendu que l'adoption par l'Assemblée nationale du Québec le 20 avril 2015 de la Loi 28 (Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016), ci-après nommée la Loi;

Attendu que la Loi prévoit l'arrêt de l'obligation des municipalités régionales de comté (MRC) de faire leur développement économique local avec les Centres Locaux de Développement (CLD) considérant que cette compétence relève dorénavant de la MRC;

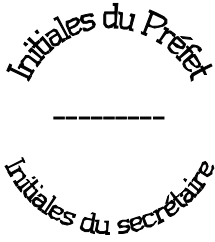
Attendu qu'en août 2015, le conseil de la MRC de Lotbinière déléguait le mandat de développement économique local et régional au CLD de Lotbinière comme le permettait la loi;

Attendu que depuis quelques années les élus se questionnent sur les moyens à prendre pour améliorer la performance financière et la synergie du CLD et de la MRC de Lotbinière, notamment au niveau du développement économique local et régional;

Attendu que le gouvernement du Québec a récemment mandaté la Commission municipale du Québec afin de réaliser des « audits de performance » dans toutes les MRC du Québec afin de s'assurer de l'optimisation des ressources en matière de développement, notamment de l'utilisation des fonds publics;

Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 10 juillet 2019

Page - 7 -



PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

Attendu que le CLD et la MRC entrevoient des départs à la retraite à courte ou moyenne échéance;

Attendu qu'en janvier 2019, la firme Alia conseils a été mandatée afin de réaliser un diagnostic organisationnel en lien avec le désir exprimé d'améliorer la performance financière et la synergie du CLD et de la MRC de Lotbinière;

Attendu que le diagnostic réalisé par la firme Alia conseils a été présenté aux deux organisations ;

Attendu que les élus se sont réunis à plusieurs reprises pour discuter des suites à donner au rapport d'Alia conseil;

Attendu que la volonté des élus est de ne pas changer le niveau de service offert aux entreprises du territoire;

Il est proposé par Monsieur Yves Gringras, appuyé par Monsieur Yvan Charest et résolu de :

- créer un département de développement économique à la MRC de Lotbinière en intégrant les ressources du CLD de la MRC de Lotbinière;
- demander la participation des employés et du conseil d'administration du CLD de Lotbinière ainsi que des employés de la MRC afin d'assurer la réussite de la démarche;
- rassurer toutes les ressources des deux organisations à l'effet que tous les emplois seront maintenus aux conditions de la MRC.

232-07-2019

PRMHH CHAUDIÈRE-APPALACHES - EMBAUCHE DE MADAME LUCIE VALLÉE, COORDONNATRICE, ET MONSIEUR PATRICK MARTINEAU, ANALYSTE

Attendu la résolution no. 180-06-2019 autorisant la cédule d'affichage de ce poste;

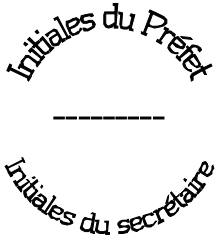
Attendu le processus de sélection et les entrevues réalisées les 2 et 4 juillet 2019 et la recommandation unanime du comité de sélection;

Il est proposé par Monsieur Christian Richard, appuyé par Monsieur Bernard Ouellet et résolu de, conformément à l'article 3.1, paragraphe 4, de l'entente de partenariat :

- procéder à l'embauche de **Madame Lucie Vallée** à titre d'employée temporaire au poste de coordonnatrice PRMHH et **Monsieur Patrick Martineau** à titre d'employé temporaire au poste d'analyste PRMHH, tous deux rémunérés à l'intérieur de la fourchette salariale proposée dans les offres d'emploi publiées;
- faire l'achat du matériel de bureau nécessaire (ordinateurs, cellulaires, etc.) pour ces employés à la hauteur de 2 700 \$ payable avec le budget aménagement.

Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 10 juillet 2019

Page - 8 -



233-07-2019

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

PROGRAMME D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DU TRANSPORT COLLECTIF VOLET 2 – SUBVENTIONS AU TRANSPORT COLLECTIF RÉGIONAL

Attendu que la MRC de Lotbinière offre les services de transport collectif régional depuis 1999 et qu'elle appuie financièrement le service de transport adapté et collectif de Lotbinière;

Attendu que la MRC de Lotbinière a déposé son plan de développement du transport collectif en juillet 2019;

Attendu qu'en 2018, 30 907 déplacements ont été effectués par ce service;

Attendu que les modalités d'application au Programme d'aide au développement du transport collectif pour 2019 (volet 2 – Subventions au transport collectif régional) prévoient que la contribution du ministère des Transports, correspondra à la base au double de la contribution du milieu (MRC, pacte rural et usagers), et peut atteindre 200 000 \$, lorsque l'organisme admissible s'engage à effectuer entre 20 000 et 49 999 déplacements;

Attendu que la MRC est responsable des surplus et des déficits;

Attendu que pour les services de transport, la MRC de Lotbinière prévoit contribuer en 2019 pour une somme de 30 000 \$;

Attendu que la participation prévue des usagers sera de 111 000 \$ en 2019;

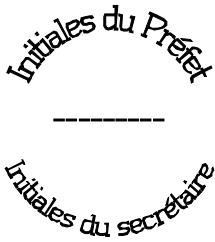
Attendu que ces données proviennent des prévisions budgétaires 2019 et que les états financiers viendraient les appuyer;

Il est proposé par Madame Pierrette Trépanier, appuyé par Monsieur Daniel Turcotte et résolu :

- que la MRC de Lotbinière s'engage à effectuer 29 000 déplacements au cours de l'année 2019;
- que la MRC demande au MTQ de lui octroyer une contribution financière de 200 000 \$ pour l'année 2019;
- qu'une copie de cette résolution soit transmise au MTQ.

Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 10 juillet 2019

Page - 9 -



234-07-2019

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

RÉALISATION DE DIVERS TRAVAUX SUR LES CHEMINS NO. 1 ET 13 DANS LA FORÊT SEIGNEURIALE – OCTROI DU CONTRAT

Attendu que sept soumissions ont été reçues :

Compagnie	Prix au bordereau
Construction Lemay inc.	149 112,23 \$
Excavation Raymond Lemay et fils inc.	149 288,70 \$
E.M.P. inc.	168 548,40 \$
Dilicontracto inc.	170 260,73 \$
Excavation Coulombe inc.	171 603,24 \$
Transport Beurivage inc.	211 795,45 \$
Maxi-Paysage inc.	213 900,68 \$

Attendu que la soumission du plus bas soumissionnaire est conforme;

Il est proposé par Monsieur Marcel Richard, appuyé par Monsieur Gilbert Breton et résolu d'octroyer le contrat pour la réalisation de divers travaux sur les chemins no. 1 et 13 dans la Seigneurie Joly au plus bas soumissionnaire, soit à Construction Lemay inc., pour un montant de 149 112,23 \$ (taxes incluses).

235-07-2019

PLATEFORME DE COMPOSTAGE – DÉPÔT ÉTAPE 2 PTMOBC

Attendu que le projet de construction d'une plateforme de compostage de la MRC a été reconnu éligible au programme de subvention PTMOBC le 19 février 2018;

Attendu que la MRC doit déposer avant le 31 décembre 2019 l'étude détaillée complète du projet, soit la deuxième étape du processus d'obtention d'une aide financière du PTMOBC;

Il est proposé par Monsieur Bernard Fortier, appuyé par Monsieur Gilbert Breton et résolu d'autoriser le directeur général, Monsieur Stéphane Bergeron, à signer le formulaire de demande d'aide financière au PTMOBC – Étape 2 et à transmettre l'ensemble des documents requis à l'étape 2 au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

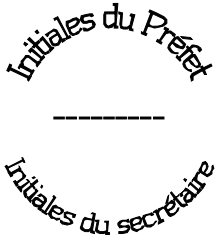
236-07-2019

PLATEFORME DE COMPOSTAGE – MANDAT ÉTUDE DE DISPERSION DES ODEURS

Attendu qu'une étude de dispersion des odeurs doit être réalisée dans le cadre du programme de subvention PTMOBC et qu'elle est également nécessaire pour l'obtention du certificat d'autorisation;

Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 10 juillet 2019

Page - 10 -



PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

Attendu que les résultats de l'étude de dispersion serviront à valider la capacité de support du milieu et seront utilisés afin d'établir les mesures nécessaires à l'acceptabilité;

Attendu que cette étude doit être réalisée durant la période estivale;

Attendu que peu de firmes sont spécialisées dans ce type de travaux et que la firme Consumaj semble être la seule firme en mesure de réaliser cette étude selon notre échéancier;

Attendu que WSP doit nous fournir un devis technique afin d'obtenir la soumission de Consumaj;

Il est proposé par Monsieur Jean Bergeron, appuyé par Monsieur Marcel Richard et résolu de mandater la firme Consumaj pour réaliser l'étude de dispersion des odeurs selon une enveloppe budgétaire de 25 000 \$.

237-07-2019

MANDAT AU MINISTRE DES FINANCES POUR RECEVOIR ET OUVRIR LES SOUMISSIONS PRÉVUES À L'ARTICLE 1065 DU CODE MUNICIPAL

Attendu que, conformément à l'article 1065 du Code municipal, aucune municipalité ne peut vendre les bons qu'elle est autorisée à émettre en vertu d'un règlement, autrement que par soumission écrite;

Attendu que les soumissions sont déposées via le Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal du ministère des Finances;

Attendu que l'article 1066 du Code municipal qui prévoit que le conseil d'une municipalité peut, par résolution, mandater le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065, pour cette municipalité et au nom de celle-ci;

Il est proposé par Madame Nicole Viel Noonan, appuyé par Monsieur Jacques Gauthier et résolu que, conformément à l'article 1066 du Code municipal, le conseil mandate le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065 du Code municipal, pour et au nom de la municipalité.

238-07-2019

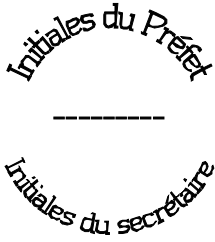
DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER – PROJET SCOL'ERE

Attendu que le projet Scol'ERE vise à offrir des ateliers de la Bourse du carbone Scol'ERE dans 20 classes de 4e, 5e et 6e année des trois commissions scolaires présentes dans la MRC de Lotbinière, en rejoignant le plus grand nombre possible de municipalités. Le projet sera offert aux enseignant(e)s sur une base volontaire ;

Attendu que ledit projet permettra d'amener les élèves à acquérir de nouvelles habitudes écoresponsables autour de trois grands thèmes: 1) consommation, 2) énergie et transport, 3) matières résiduelles ;

Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 10 juillet 2019

Page - 11 -



PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

Attendu que la MRC de Lotbinière a adopté la planification stratégique 2019-2022 basée sur les principes du développement durable;

Attendu que le projet Scol'ERE est un projet qui touche les trois sphères du développement durable;

Attendu que le projet répond à différents objectifs de la planification stratégique de la MRC de Lotbinière :

- Soutenir tous les citoyens, des jeunes aux aînés, pour l'amélioration de leur qualité de vie;
- Favoriser un milieu de vie dynamique, attractif et accueillant;
- Préserver et mettre en valeur les caractéristiques du territoire en termes de culture, patrimoine et paysage;
- Optimiser la gestion des matières résiduelles;
- Promouvoir notre territoire et ses atouts;

Attendu que le groupe d'action « Savoirs et savoir-faire pour demain », dans le cadre du plan stratégique de la MRC de Lotbinière, sollicite la MRC de Lotbinière à la hauteur de 10 000 \$ pour la réalisation du projet Scol'ERE dans 20 classes du territoire de la MRC de Lotbinière;

Attendu que la somme demandée sera un levier pour un projet de sensibilisation en environnement à l'échelle du territoire de la MRC de Lotbinière;

Attendu que toutes les municipalités de la MRC devront être sollicitées pour participer au projet;

Attendu les recommandations positives du Comité consultatif en environnement lors de la rencontre du 29 avril 2019 et du comité directeur de la planification stratégique 2019-2022 lors de la rencontre du 21 mai 2019;

Attendu que le plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) prévoit un programme de subvention de 2 000 \$ pour la sensibilisation des jeunes à l'environnement pour le projet de bourse du carbone Scol'ERE ou à autre programme similaire;

Attendu l'enveloppe budgétaire dédiée à l'environnement et le fonds de développement des territoires (FDT);

Attendu que la participation de la MRC sera conditionnelle à la confirmation de la participation des autres partenaires financiers du projet et l'état de réalisation du projet;

Il est proposé par Monsieur Christian Richard, appuyé par Madame Nicole Viel Noonan et résolu de :

- confirmer le soutien financier de la MRC de Lotbinière pour le projet Scol'ERE à hauteur de 10 000 \$;
- confirmer que cette somme sera prélevée à même les sources budgétaires suivantes :
 - PGMR : 2 000 \$;
 - Fonds dédié à l'environnement : 5 000 \$;
 - FDT : 3 000 \$.

Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 10 juillet 2019

Page - 12 -

Initiales du Préfet

Initiales du secrétaire

239-07-2019

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

RAPPORT SYSTÈME D'ALERTE ET DE MOBILISATION

Attendu l'arrêté AM-0010-2018 du ministre de la Sécurité publique édictant le Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre;

Attendu que le Règlement entre en vigueur le 9 novembre 2019;

Attendu que les municipalités de Sainte-Croix, Saint-Édouard-de-Lotbinière, Lotbinière, Leclercville, Saint-Antoine-de-Tilly, Saint-Apollinaire, Saint-Agapit, Saint-Gilles, N.D.S.C.d'Issoudun, Saint-Flavien, Dosquet, Saint-Janvier-de-Joly, Val-Alain, Sainte-Agathe-de-Lotbinière, Saint-Narcisse-de-Beaurivage, Saint-Patrice-de-Beaurivage et Saint-Sylvestre ont signifié au ministre de la Sécurité publique leur intention de se conformer au règlement et obtenu l'aide financière proposée pour les volets 1 et 2;

Attendu que les (17) municipalités ont signifié leur intention de regroupement afin d'accomplir les actions du volet 2 et obtenu l'aide financière additionnelle;

Attendu que les maires des (17) municipalités ont adopté un plan directeur reflétant leurs attentes et leur volonté;

Attendu que les (17) municipalités ont adopté une entente intermunicipale visant à accepter le plan de travail proposé par la MRC de Lotbinière et à contribuer à la hauteur de 16 500 \$ par municipalité pour la mise en place des actions prévues au plan directeur;

Attendu que le plan directeur prévoit la constitution d'un comité technique afin de rendre opérationnelle la planification stratégique élaborée;

Attendu que les maires des (17) municipalités ont confié au comité technique le mandat d'analyser les diverses possibilités quant aux systèmes d'alerte et de mobilisation afin de rencontrer les exigences du Règlement;

Attendu que le comité technique a déposé son rapport et recommande de recourir aux services de la compagnie Somnum et que cette dernière respecte les prescriptions réglementaires et le budget alloué;

Il est proposé par Madame Denise Poulin, appuyé par Monsieur Jacques Gauthier et résolu :

- d'adopter le rapport sur les systèmes d'alerte et de mobilisation du comité technique et ses recommandations;
- de procéder à l'acquisition du système d'alerte et de mobilisation proposé par Somnum solutions inc. en procédant à l'abonnement au service pour la première année d'utilisation;
- de mandater le comité technique afin d'évaluer la possibilité d'utiliser une partie des fonds du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec pour défrayer les abonnements futurs ou pour trouver d'autres moyens (Quotes-Parts, facturation, etc.) afin que les municipalités contribuent à payer les abonnements des années suivantes.

Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 10 juillet 2019

Page - 13 -

Initiales du Préfet

Initiales du secrétaire

240-07-2019

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

DÉSAFFECTATION DU SYSTÈME DE GICLEURS – BUREAU DE LA MRC

Attendu que le système de gicleurs automatiques dans les bureaux de la MRC a été mis hors fonction il y a plusieurs années;

Attendu que le système de gicleurs n'est plus requis par le bureau de la publicité des droits;

Attendu que des fausses alarmes proviennent régulièrement du système de gicleurs suite à un mauvais fonctionnement causant des frais récurrents à la MRC;

Attendu que le panneau d'alarme des gicleurs doit être retiré et qu'un bouchon doit être installé sur l'entrée d'eau du système de gicleur pour le désaffecter;

Attendu qu'une inspection du système d'alarme devra être réalisée suite aux travaux;

Il est proposé par Monsieur Gilbert Breton, appuyé par Monsieur Robert Samson et résolu de procéder au démantèlement du système de gicleurs automatiques des bureaux de la MRC et de mandater la compagnie Viking fire au montant de 3 352 \$ (plus taxes) pour réaliser ces travaux.

241-07-2019

CONFORMITÉ DE RÈGLEMENTS D'URBANISME

Il est proposé par Monsieur Daniel Turcotte, appuyé par Monsieur Yvan Charest et résolu de certifier conformes au schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Lotbinière les règlements d'urbanisme suivants et d'autoriser le directeur général à délivrer, par voie de la présente, les certificats de conformité correspondants.

Conformité au SADR - Approbation de règlement d'urbanisme				
Assemblée du conseil du 10 juillet 2019				
Municipalité	Adoption	Type	No du régl.	No du certificat
Saint-Sylvestre	03-06-2019	Permis et certificats	117-2019	2019-45
Saint-Sylvestre	03-06-2019	Zonage	118-2019	2019-46
Saint-Sylvestre	03-06-2019	Zonage	119-2019	2019-47
Saint-Sylvestre	03-06-2019	Zonage	120-2019	2019-48
Saint-Sylvestre	03-06-2019	Plan d'urbanisme	121-2019	2019-49
Saint-Sylvestre	03-06-2019	Plan d'urbanisme	122-2019	2019-50
Saint-Sylvestre	03-06-2019	Lotissement	123-2019	2019-51
Saint-Sylvestre	03-06-2019	Permis et certificats	124-2019	2019-52
Saint-Sylvestre	03-06-2019	Construction	125-2019	2019-53
Saint-Sylvestre	03-06-2019	Lotissement	126-2019	2019-54
Saint-Sylvestre	03-06-2019	Permis et certificats	127-2019	2019-55
Saint-Apollinaire	08-07-2019	PIIA	866-2019	2019-56
Saint-Apollinaire	08-07-2019	Zonage	867-2019	2019-57
Sainte-Croix	02-07-2019	Zonage	608-2019	2019-58

Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 10 juillet 2019

Page - 14 -

Initiales du Préfet

Initiales du secrétaire

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

242-07-2019

ADOPTION DU DOCUMENT SUR LA NATURE DES MODIFICATIONS EFFECTUÉES PAR LE RÈGLEMENT 293-2019 MODIFIANT LE SADR

Attendu que la MRC de Lotbinière a adopté son SADR en février 2005 (règlement 172-2005) et qu'il est entré en vigueur le 22 juin 2005;

Attendu qu'elle a adopté le 8 mai 2019 le règlement 293-2019 modifiant le SADR, afin de permettre les « maisons de tourisme » dans les affectations agricoles;

Attendu que ce règlement est entré en vigueur le 18 juin 2019;

Attendu que suite à cette entrée en vigueur, la MRC est tenue d'adopter un document indiquant la nature des modifications que les municipalités pourront apporter à leurs règlements d'urbanisme, pour tenir compte de la modification au SADR;

Il est proposé par Monsieur Bernard Fortier, appuyé par Monsieur Jean Bergeron et résolu d'adopter le document sur la nature des modifications que les municipalités de la MRC de Lotbinière pourront apporter à leurs règlements d'urbanisme pour se conformer au règlement 293-2019.

243-07-2019

ADOPTION DU RÈGLEMENT 297-2019 MODIFIANT LE SCHEMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ (SADR)

Attendu que la MRC de Lotbinière a adopté son SADR en février 2005 (règlement 172-2005) et qu'il est entré en vigueur le 22 juin 2005;

Attendu qu'il y a lieu de modifier le périmètre urbain de la municipalité de Saint-Édouard-de-Lotbinière, afin d'inclure à l'intérieur de ses limites un secteur exclu de la zone agricole provinciale;

Attendu que l'article 47 de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.A.U.) stipule que le conseil de la MRC peut modifier le SADR;

Attendu que dans une lettre datée du 18 juin 2019, la Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation a déclaré le projet de règlement 297-2019 conforme aux orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire;

Attendu qu'avis de motion a été donné le 13 mars 2019 conformément aux dispositions du Code Municipal;

Il est proposé par Monsieur Mario Grenier, appuyé par Monsieur Robert Samson et résolu d'adopter le règlement numéro 297-2019 (PU de Saint-Édouard-de-Lotbinière) modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Lotbinière.

Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 10 juillet 2019

Page - 15 -

Initiales du Préfet

Initiales du secrétaire

244-07-2019

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

COMPTES PAYÉS ET À PAYER DU MOIS DE JUILLET 2019

Il est proposé par Monsieur Bernard Ouellet, appuyé par Monsieur Gilbert Breton et résolu de ratifier le paiement des comptes payés, d'autoriser le paiement des comptes à payer présentés dans la liste du cahier d'assemblée et d'autoriser le secrétaire-trésorier à en faire le paiement :

Description	Montants
Liste des déboursés	
Chèques émis	202 862.46 \$
Dépôts directs à faire **	1 440 113.11 \$
Prélèvements (Paiements par Accès D)	99 060.33 \$
Total des paiements :	1 742 035.90 \$
Ces montants peuvent aussi comprendre certaines dépenses incluses dans la liste qui suit:	
Liste des engagements :	369 438.06 \$
Et les dépôts directs incluent:	
Redevances-carrières et sablières (30 juin) **	936 595.00 \$
Contribution au CLD	234 384.00 \$
Contribution au transport collectif	50 000.00 \$
Vérification 2018 - DGL senc	23 903.30 \$

245-07-2019

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Monsieur Denis Dion, appuyé par Madame Nicole Viel Noonan et résolu la levée de l'assemblée à 21 h 17.

.....
le préfet

.....
le directeur général et secrétaire-trésorier

Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 10 juillet 2019

Page - 16 -